



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**CONSEIL DE GESTION
SEANCE DU 23 JUIN 2017**

Délibération PNMCCA_2017_06

Nomination de la directrice-déléguée du

Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles R 334-15, alinéa 2 et R 334-36 ;
- VU** le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2016, modifié, portant nomination au conseil de gestion du Parc Naturel Marin du cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate ;
- VU** l'appel à candidature ouvert par l'Agence des aires marines protégées concernant le recrutement du directeur-délégué du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate ;
- CONSIDÉRANT** qu'au terme de la sélection qu'il a organisé, le directeur de l'Agence française pour la biodiversité se propose de retenir Mme Madeleine CANCEMI comme sa déléguée auprès du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate ;

Le quorum étant réuni et après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

Le conseil de gestion donne un avis favorable à la nomination de Mme Madeleine CANCEMI dans les fonctions de directrice-déléguée du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.

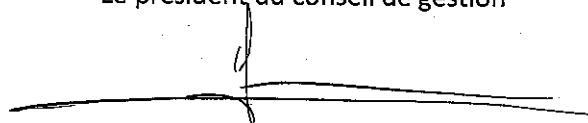
Article 2 :

Il sera rendu compte de cet avis au directeur de l'Agence française pour la biodiversité.

Votes sur cet avis (ou unanimité) :

- Défavorables
- Favorables
- Abstention
- Unanimité

Le président du conseil de gestion



M. Gilles SIMEONI